

**Titularisation des contractuels.
Hausse du régime indemnitaire
en priorité pour les revenus les plus faibles.
Nomination des reçus
aux concours et examens professionnels.**

Le 31 mars 2011, plusieurs organisations syndicales, dont la CGT, ont signé le protocole d'accord « portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique : accès à l'emploi titulaire et amélioration des conditions d'emploi ».

Un projet de loi à ce sujet doit être présenté au parlement début 2012.

La CGT poursuit avec force la bataille pour la titularisation du plus grand nombre d'agents : dans le suivi de la transcription législative (la CGT propose des amendements) et dans les actions menées au sein des collectivités par les syndicats et les personnels pour résorber la précarité et améliorer l'emploi public.

Le contexte du transfert dans la Communauté d'Agglomération Est-Ensemble (CAEE) d'un certain nombre de services ne fait que renforcer la nécessité de mobiliser les collègues de la commune dès maintenant afin d'obtenir un vaste plan de résorption de la précarité concernant les salariés de la commune :

- ***Titularisation de tous les contractuels et passage en CDI pour ceux qui ne peuvent pas être titularisés (ressortissants hors communauté européenne).***

On nous annonce des plans d'austérité et le blocage des salaires dans la fonction publique alors que la situation ne fait que se dégrader depuis longtemps.

Les salariés, en particulier, ceux dont les revenus sont les plus modestes, ne doivent pas faire les frais d'une politique économique dont ils ne sont pas responsables.

Les employeurs, y compris dans la fonction publique territoriale, peuvent contribuer localement à combattre la paupérisation des salariés.

- ***Augmentation du régime indemnitaire : 200€ minimum, applicable en priorité pour les revenus les plus faibles. Pas de salaire en dessous de 1600 € net.***

Tous les collègues reçus aux concours n'ont pas été nommés. Nous exigeons qu'ils le soient avant la fin de l'année 2012, quitte à ce qu'ils soient nommés en surnombre.

- ***Nomination des collègues ayant obtenu un concours ou un examen professionnels***

Il est temps que nous exprimions nos revendications collectivement !

Signez la pétition (verso) qui sera mise à M. le Maire au cours d'une audience.

Signez la pétition pour :

- ⊛ **La titularisation de tous les contractuels et le passage en CDI pour ceux qui ne peuvent pas être titularisés (ressortissants hors communauté européenne).**
- ⊛ **Augmentation du régime indemnitaire : 200€ minimum applicable en priorité pour les revenus les plus faibles. Pas de salaire en dessous de 1600 € net.**
- ⊛ **Nomination des collègues ayant obtenu un concours ou un examen professionnels**

Nom Prénom	Service	Signature